

Département de MAINE ET LOIRE
Arrondissement de Saumur
Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 02 octobre 2018

Convocation du 19/09/2018

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 9

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 04/10/2018

L'an deux mil dix-huit, le deux octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'octobre sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Armelle PONCET

Présents : Florian STEPHAN, Claude LECHAT, Yvonne FREMONT, Marie-Claire VIRIEUX, Isabelle JOREAU, Armelle PONCET, Dominique GIRARD, Roger FRESNEAU, Loïc LAFOURCADE

Absents : Emmanuelle PATURAL, Nicolas DAVIAUD, Thierry MARCHAU, Jean-Baptiste ROTTIER, Mireille FOURMOND

Bon pour pouvoir : de Christophe GIGNON à Dominique GIRARD

DCM 2018-45

Création de poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Le Maire propose de créer un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe, à temps non complet, 20/35^{ème} à compter du 01 octobre 2018.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTE à l'unanimité des membres présents de créer un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe, à temps non complet, 20/35^{ème} à compter du 01 octobre 2018.

CHARGE Monsieur le Maire de déclarer le poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 03/10/2018
Le Maire,
F. STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 04/10/2018
Et de la publication 04/10/2018

